

Association La Rivière-Saint-Sauveur-notre-commune-infos

Pour donner la parole aux saint-sauveurais, être porte-parole auprès de la municipalité et laboratoire d'idées et de propositions pour la commune.

Newsletter N°4

Mai 2023

www.rivierestsauveurnotrecommune.fr,

<https://www.facebook.com/rivierestsauveurnotrecommune.fr>



A mi-parcours du mandat : le bilan et les perspectives



Déjà 3 ans que la nouvelle équipe municipale est aux commandes. Beaucoup de Saint-Sauveurais et Saint-Sauveuraises suivent l'actualité de notre association sur notre blog : <https://rivierestsauveurnotrecommune.fr/blog/>.

Les récentes décisions de la municipalité dont il a été fait un compte rendu sommaire dans le dernier bulletin municipal et les deux grands sujets à l'ordre du jour lors du conseil municipal du jeudi 23 mars 2023, le budget et l'étude à réaliser en vue d'une fusion de notre commune avec celle de Honfleur, nous ont conduit à faire le point avec Christophe Hémery, le leader de l'opposition municipale.

Quel est le sujet qui vous paraît le plus important pour l'avenir de la commune ?

C'est évidemment le projet de fusion qui porte en germe la disparition de la commune en tant que collectivité territoriale, c'est-à-dire territoire ayant la capacité de se gérer de manière autonome par le relais de ses élus.

Notre position à ce sujet est claire : **le maire et le conseil n'ont pas la légitimité nécessaire pour prendre cette décision** : la demande de fusion a été adressée au maire de Honfleur environ un an après les élections. Rien dans le programme de Didier Depirou n'indiquait cette intention. Il faut donc consulter l'ensemble des citoyens de la commune dans le cadre d'un référendum local (à défaut de nouvelles élections anticipées provoquées par la démission de la municipalité qui aurait permis un positionnement clair des candidats sur ce sujet). **Nous n'avons pas, comme je l'ai déjà dit, d'a priori sur le choix à faire : il doit être éclairé par une étude objective des avantages et des inconvénients pour les Saint-Sauveurais de ce projet dont les résultats doivent être mis à la disposition de tous.** (Un appel d'offres est lancé pour le 25 avril ; le rendu de l'étude devrait avoir lieu dans 5 à 6 mois). Après ce sera à chacun de se prononcer en « son âme et conscience ». Honfleur étant la commune absorbante qui gèrera en cas de fusion l'ancien territoire de la Rivière Saint-Sauveur, c'est à elle aussi de s'engager préalablement à respecter les termes d'une charte qui devra être jointe à la question posée aux citoyens.

Avez-vous conscience du fait que la démarche que vous préconisez n'a rien d'obligatoire et qu'un simple vote concordant des deux conseils municipaux suffit pour que le préfet puisse acter cette fusion ?

Parfaitement, mais aujourd'hui, chacun est bien conscient que cette procédure n'est pas suffisante pour des décisions de cette importance (la fusion est irréversible et modifie radicalement les conditions de gestion d'un territoire qui a presque deux siècles d'existence et qui a été constitué à la demande des habitants), d'autant que lors des élections de 2020, le projet ne figurait pas dans le programme du maire. Il n'a pas été élu pour cela. Les citoyens saint-sauveurais ne comprendraient pas qu'on puisse décider à leur place. Les récents événements nationaux montrent qu'aujourd'hui que les citoyens n'admettent plus de signer un chèque en blanc aux élus, que ceux-ci doivent admettre que sur des questions essentielles le recours aux urnes est nécessaire au cours d'une mandature. Cette possibilité existe dans la loi et c'est au maire d'en prendre l'initiative.

Votre insistance concernant cette question de la fusion ne traduit-elle pas une inquiétude ?

Bien sûr, car les enjeux sont très importants et l'expérience des trois années écoulées montrent qu'il faut être extrêmement vigilant. Je crains que Didier Depirou ne veuille pas donner la parole aux Saint-sauveurais et use de toutes les possibilités à sa disposition pour escamoter le débat et mettre les Saint-

Sauveurais devant le fait accompli. Songez que ce projet de fusion n'a été connu que par des indiscrétions, qu'il ne s'en était jamais ouvert aux élus. Il avance toujours masqué.

Candidat sur le thème « Je suis l'enfant du pays », à peine élu il quittait sa commune pour habiter dans une autre ! C'est certes son droit le plus strict mais symboliquement cela fait sens du point de vue de son attachement à la commune ! Il est aussi significatif qu'il cherche toujours à ne jamais apparaître comme responsable de ce qui se fait : il invoque tel ou tel ancien élu qui a pris des initiatives ou des décisions dont il ne fait qu'hériter sans compter l'invocation à chaque conseil du COVID, de la guerre en Ukraine pour expliquer les problèmes budgétaires rencontrés ou les retards accumulés sur le grand et seul chantier d'envergure de son mandat, celui de la rue Saint-Clair.

Et le budget de 2023 ?

J'ai constaté avec mes colistiers **que le maire avait enfin tenu compte un cri d'alarme que nous avons lancé dès 2020** et renouvelé l'année suivante. En 2022 on est revenu à des dépenses de fonctionnement compatibles avec les ressources de la commune. Reste que pour y parvenir les choix qui ont été faits sont loin d'être satisfaisants.

Pouvez-vous donner quelques exemples ?

Le service de police municipal a été supprimé -sans que le maire n'assume vraiment ce choix : c'est une économie de 80 000 € environ, presque la moitié de la réduction des dépenses de personnel. C'était indispensable et nous l'avons dit dès le départ, d'autant que les conditions dans lesquelles ce service était organisé ne pouvait fonctionner correctement. Mais il rendait divers services à la population et aucune réflexion, ni décision n'ait été prise pour assurer la continuité de certaines tâches qui pourraient être assurées par des élus motivés. La piste de la mutualisation avec Honfleur (ce qui est différent de la fusion !) n'a pas été véritablement explorée.

La poste n'a plus de visibilité alors que la ville est propriétaire de l'ancien local en plein centre-ville au milieu des commerces. Pourquoi ne pas y avoir installé le nouveau service communal ? Le recours au privé pour la crèche ne permet pas d'avoir le même service et cela pour réaliser une toute petite économie par rapport à la crèche parentale, se privant ainsi des importantes subventions que la CAF avait prévue pour que la commune puisse moderniser et agrandir sa structure... Le nouveau service de bibliothèque n'a plus de municipal que le nom... Dans le même local qui était déjà trop petit pour la bibliothèque on a regroupé trois services : la poste, la bibliothèque et l'Espace de vie sociale !

Quel bilan pouvez-vous faire de ces trois années ?

Nous avons passé trois années difficiles en raison de la conscience que nous avons que notre commune ne prenait pas une bonne direction, **de l'attitude du maire qui refusait tout dialogue mais aussi de l'utilité de notre action qui consiste à analyser et débattre de tous les sujets qui sont importants pour la vie des Saint-Sauveurais, à faire connaître nos positions et propositions.** Au terme de ces trois années, je constate que sur bien des points nous avons raison et nous avons réussi par nos actions de communication à faire bouger le maire sans bien sûr qu'il veuille l'admettre.

Sur quels sujets précisément ?

Nous avons dénoncé l'impasse budgétaire à laquelle conduisait les choix faits dans les deux premiers budgets, la passivité insupportable du maire devant le délitement de nombreux services à la population (Crèche, Poste, Bibliothèque, Espace de Vie Sociale...), son incapacité à piloter politiquement le chantier de la rue Saint-Clair. Ceci dit, **les récentes décisions prises pour restaurer les services disparus donnent le sentiment d'un bricolage pour sauver les apparences, dont la viabilité est pour le moins incertaine.**

Deux grands dossiers pour l'avenir de la commune doivent mobiliser le maire et les élus

La révision du PLU

Le PLU détermine les droits à construire sur la commune. Depuis le début de l'année il est entré dans la phase concrète de rédaction des articles. **Le maire n'a toujours pas réuni la commission d'urbanisme pour discuter des demandes qu'il entend présenter à la CCPH.** Il est impératif que la commune obtienne la préservation des droits à construire dans tous les secteurs proches du centre-ville et que le centre-ville et les zones pavillonnaires soient protégées de projets immobiliers disproportionnés. Il y a aussi le secteur de Honnaville-ouest qui doit être inséré dans le périmètre constructible avec des orientations strictes pour préserver le cadre de vie.

Les menaces sur les commerces de proximité du centre-ville

A 500 m du centre-ville se développe un énorme complexe commercial autour du village des Marques qui met en péril l'avenir de nos petits commerces. **Il est indispensable qu'une stratégie de préservation de la vie commerciale du centre-ville soit définie et mise en œuvre en concertation avec l'UCIA** qui a son rôle également à jouer. Actions de communication, événements et manifestations... La possibilité de pouvoir construire dans les secteurs agrégés au centre-ville fait partie du panel des dispositions nécessaires à la préservation des commerces ainsi qu'une régulation du développement des meublés touristiques en relation avec l'Office de tourisme communautaire. La signalétique de proximité qui a plus de 25 est aussi entièrement à repenser.